

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT N° 1041-22 ÉDICTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS-ES MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JULIENNE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 985-18

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, que le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 11 avril 2022, le Règlement numéro 1041-22 édictant un Code d'éthique et de déontologie des employés-es municipaux de la municipalité de Sainte-Julienne et abrogeant le règlement 985-18.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière au 2450, rue Victoria, aux heures habituelles de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Julienne, ce 13 avril 2022.



Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière